

GE_GERICHTE C/24251/2015 vom 4. Juli 2016

GE Cour de justice, 2016-07-04, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_C_24251_2015

FR: GE_GERICHTE C/24251/2015 du 4 juillet 2016

IT: GE_GERICHTE C/24251/2015 del 4 luglio 2016

Regeste

RÉCUSATION | Cst.30; CPC.47;

Erwägungen

E. 4

La recourante, qui succombe, sera condamnée aux frais de recours, ceux-ci étant fixés à 1'750 fr. (art. 13, 19, 38 et 83 RTFMC) et entièrement compensés par l'avance de frais fournie, laquelle reste acquise à l'Etat (art. 111 al. 1 CPC). En revanche, il ne sera pas alloué de dépens aux intimés, qui n'en sollicitent pas l'octroi et qui se sont limités à s'en rapporter à justice. * * * * * PAR CES MOTIFS, La Chambre civile : A la forme : Déclare recevable le recours interjeté par A_____ contre l'ordonnance OTPI/77/16 rendue le 5 février 2016 par la délégation du Tribunal civil dans la cause C/24251/2015-19. Au fond : Le rejette. Déboute les parties de toutes autres conclusions. Sur les frais : Arrête les frais de recours à 1'750 fr., les met à la charge de A_____ et les compense avec l'avance de frais, qui reste acquise à l'Etat de Genève. Dit qu'il n'est pas alloué de dépens de recours. Siégeant : Madame Florence KRAUSKOPF, présidente; Madame Valérie LAEMMEL-JUILLARD, Monsieur Jean-Marc STRUBIN, juges; Madame Marie NIERMARECHAL, greffière. La présidente : Florence KRAUSKOPF La greffière : Marie NIERMARECHAL Indication des voies de recours : Conformément aux art. 72 ss de la loi fédérale sur le Tribunal fédéral du 17 juin 2005 (LTF; RS 173.110), le présent arrêt peut être porté dans les trente jours qui suivent sa notification avec expédition complète (art. 100 al. 1 LTF) par-devant le Tribunal fédéral par la voie du recours en matière civile. Le recours doit être adressé au Tribunal fédéral, 1000 Lausanne 14. Valeur litigieuse des conclusions pécuniaires au sens de la LTF supérieure ou égale à 30'000 fr. ![endif]-->

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.